

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2021-0023

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **WOLMANIT CX-8WB_FAMILY**,*

de la société

Wolman Wood and Fire Protection GmbH

enregistrée sous le numéro

BC-SB019322-57

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 15 avril 2021,

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 21 mai 2021,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b du règlement (UE) N°528/2012 ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision **abroge et remplace** la décision du 21 mai 2021 et s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 29 mars 2031.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



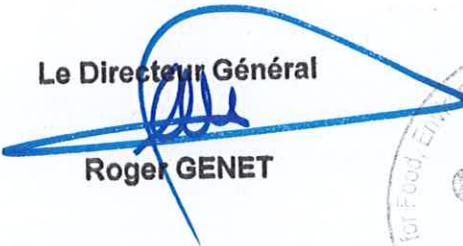
anses

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

26 MAI 2021

Le Directeur Général


Roger GENET



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Nom commercial | WOLMANIT CX-8WB_FAMILY |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | |

1.2. Type de produit(s)

| | |
|------------------|---|
| Types de produit | 8 |
|------------------|---|

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | Wolman Wood and Fire Protection GmbH |
| | Adresse | Dr. Wolman Strasse 31 – 33 76547 Sinzheim Allemagne |
| Numéro de demande | BC-SB019322-57 | |
| Type de demande | Reconnaissance mutuelle en parallèle | |
| Numéro d'autorisation | FR-2021-0023 | |
| Date d'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Wolman Wood and Fire Protection GmbH |
| Adresse du fabricant | Dr. Wolman Strasse 31 – 33 76547 Sinzheim Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Dr. Wolman Strasse 31 – 33 76547 Sinzheim Allemagne |

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | Cu-HDO |
| Nom du fabricant | BASF SE |
| Adresse du fabricant | Carl-Bosch-Straße 38 67056 Ludwigshafen Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Carl-Bosch-Straße 38 67056 Ludwigshafen Allemagne |

| | |
|---|--|
| Substance active | Hydroxyde de cuivre (II) – carbonate de cuivre basique |
| Nom du fabricant | Spiess-Urania Chemicals GmbH |
| Adresse du fabricant | Frankenstraße 18 b 20097 Hamburg Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Spiess-Urania Chemicals GmbH Frankenstraße 18 b 20097 Hamburg Allemagne |

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------------------------------|--|------------------|-------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cu-HDO | Bis(N-cyclohexyl-dia-zenium-dioxy)-copper | Substance active | 312600-89-8 | 239-703-4 | 2,8 | 2,8 |
| Carbonate de cuivre basique | Copper(II) carbonate--copper(II) hydroxide (1:1) | Substance active | 12069-69-1 | 235-113-6 | 13,04 | 13,04 |
| 2-Aminoéthanol | 2-Aminoethanol; ethanolamine | Formulant | 141-43-5 | 205-483-3 | 28,60 | 31,60 |
| Acide 2-Ethylhexanoïque | 2-Ethylhexanoic acid | Formulant | 149-57-5 | 205-743-6 | 4,90 | 4,90 |
| Acide n-Heptanoïque | n-Heptanoic acid | Formulant | 111-14-8 | 203-838-7 | 3,10 | 3,10 |
| Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau) | Polyethyleneimine (50 % in water) | Formulant | 9002-98-6 | 618-346-1 | 0 | 6,0 |

2.2. Type de formulation

SL – solution soluble concentrée

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

| | |
|-----------------------|------------|
| Identification | Meta RCP 1 |
|-----------------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 1 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|---|
| Type de produit (s) | 8 |
|----------------------------|---|

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-------------------------------------|---|------------------|-------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cu-HDO | Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper | Substance active | 312600-89-8 | 239-703-4 | 2,8 | 2,8 |
| Carbonate de cuivre basique | Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1) | Substance active | 12069-69-1 | 235-113-6 | 13,04 | 13,04 |
| 2-Aminoéthanol | 2-Aminoethanol | Formulant | 141-43-5 | 205-483-3 | 28,60 | 28,60 |
| Acide 2-Ethylhexanoïque | 2-Ethylhexanoic acid | Formulant | 149-57-5 | 205-743-6 | 4,90 | 4,90 |
| Acide n-Heptanoïque | n-Heptanoic acid | Formulant | 111-14-8 | 203-838-7 | 3,10 | 3,10 |
| Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau) | Polyethyleneimine (50 % in water) | Formulant | 9002-98-6 | 618-346-1 | 6,0 | 6,0 |

2.2. Types de formulations

SL – solution soluble concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification | |
|----------------------|--|
| Catégories de danger | Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1 |
| Mentions de danger | H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H361d : Susceptible de nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. |

| Etiquetage | |
|--------------------------|--|
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | <p>H290 : Peut-être corrosif pour les métaux</p> <p>H302 : Nocif en cas d'ingestion</p> <p>H332 : Nocif par inhalation</p> <p>H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H361d : Susceptible de nuire au fœtus</p> <p>H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p> |
| Note | <p>EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p> <p>EUH208 : Contiens du polyéthylèneimine. Peut produire une réaction allergique.</p> |



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Champignons, insectes à larves xylophages, termites – usage industriel – traitement par imprégnation sous vide ou à pression variable – intérieur/extérieur.

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP08 – Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2, 3 et 4. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | <u>Insectes à larves xylophages</u> (efficacité démontrée sur <i>Hylotrupes bajulus</i>) Stade : larve Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse, pourriture molle) <u>Termites</u> (<i>Reticulitermes spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Intérieur (dans des usines de traitement dédiées) Traitement préventif – Classes d'usages 1, 2, 3 et 4 |
| Méthode(s) d'application | Traitement par imprégnation (vide pression ou à pressions variables) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Sans protection contre les termites : Classe 1 : 6,50 kg de produit/m ³ Classe 2 : 7,85 kg de produit /m ³ Classe 3 : 7,85-9 kg de produit /m ³ Classe 4 : - Usage général : 10,90-22,50 kg de produit/m ³ - Classe 4 spéciale : 13-31,25 kg de produit/m ³ Avec protection contre les termites : Classe 1 : 13,1 kg de produit /m ³ Classe 2 : 13,1 kg de produit /m ³ Classe 3 : 13,81 kg de produit /m ³ Classe 4 : - Usage général : 13,81-22,50 kg de produit /m ³ - Classe 4 spéciale : 13,81 - 31,25 kg de produit /m ³ Une seule application La classe d'utilisation «Classe 4 spéciale» cible spécifiquement le bois traité avec des applications ayant une durée de vie prolongée (par ex. Poteaux de transmission). Pour la classe d'utilisation «Classe 4 spéciale», une durée de vie entre 25 et 40 ans est attendue |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Jerrycan 30L en PE-HD à bouchon vissé. Bidon de 60L en PE-HD à bouchon vissé. IBC de 600L et 1 000L en PE-HD à bouchon vissé. Container de transport de 30 000L en acier inoxydable. |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Diluer le produit dans de l'eau en fonction de l'usage souhaité conformément aux recommandations du pétitionnaire présentées dans la table de dilution ci-dessous et basées sur une absorption moyenne de 600 litres de solution par m³ de bois :
 - Avec une protection contre les termites :
 - Classe 1 : 1,08 %
 - Classe 2 : 1,30 %
 - Classe 3 : 1,30-1,50 %
 - Classe 4 :
 - Usage général : 1,82 – 3,75 %
 - Classe 4 spéciale : 2,17 – 5,21 %
 - Sans protection contre les termites :
 - Classe 1 : 2,18 %
 - Classe 2 : 2,18 %
 - Classe 3 : 2,30 %
 - Classe 4 :
 - Usage général : 2,30 – 3,75 %
 - Classe 4 spéciale : 2,30 – 5,21 %
- Le temps de fixation minimum est de 48h.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le bois traité pour une utilisation de classe 1 et 2 dans les zones résidentielles est limité aux constructions en bois à petite échelle et/ou statiques, qui sont entièrement recouvertes.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.

- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau
- Les équipements personnels de protection suivants doivent être portés lors de la manipulation du produit (application du produit et nettoyage de la chambre de traitement) :
 - gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
 - combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034)
 - chaussures de protection adaptées (EN 13832) lors de l'application du produit
 - protection faciale lors de l'application du produit.
- Le processus de dilution du produit doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Manipuler le produit et le bois fraîchement traité dans des pièces bien aérées.
- Le nettoyage du tunnel de traitement ainsi que le traitement sous pression du bois ne doivent pas être effectués par le même opérateur le même jour.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Premiers secours:

- En cas d'exposition: Consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

- En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine, bien fermé et hors d'accès à toutes personnes non autorisées.
- Températures de stockage recommandées : de $\geq 0^{\circ}\text{C}$ à $+40^{\circ}\text{C}$
- Protéger du gel.
- A basses températures, une formation de cristaux est possible. Re-dissoudre les précipités en augmentant la température.
- Durée de vie : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|-------------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | Wolmanit CX-8M Wolmanit CX-8WB | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2021-0023-01-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Cu-HDO | Bis(N-cyclohexyl-diazenium-dioxy)-copper | Substance active | 312600-89-8 | 239-703-4 | 2,8 |
| Carbonate de cuivre basique | Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1) | Substance active | 12069-69-1 | 235-113-6 | 13,04 |
| 2-Aminoéthanol | 2-Aminoethanol; ethanolamine | Formulant | 141-43-5 | 205-483-3 | 28,60 |
| Acide 2-Ethylhexanoïque | 2-Ethylhexanoic acid | Formulant | 149-57-5 | 205-743-6 | 4,90 |
| Acide n-Heptanoïque | n-Heptanoic acid | Formulant | 111-14-8 | 203-838-7 | 3,10 |
| Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau) | Polyethyleneimine (50 % in water) | Formulant | 9002-98-6 | 618-346-1 | 6,00 |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

| | |
|----------------|------------|
| Identification | Meta RCP 2 |
|----------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|----------|--|
| Numéro 2 | |
|----------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|---|
| Type de produit (s) | 8 |
|---------------------|---|

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|-----------------------------|---|------------------|-------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cu-HDO | Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper | Substance active | 312600-89-8 | 239-703-4 | 2,8 | 2,8 |
| Carbonate de cuivre basique | Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1) | Substance active | 12069-69-1 | 235-113-6 | 13,04 | 13,04 |
| 2-Aminoéthanol | 2-Aminoethanol | Formulant | 141-43-5 | 205-483-3 | 31,6 | 31,60 |
| Acide 2-Ethylhexanoïque | 2-Ethylhexanoic acid | Formulant | 149-57-5 | 205-743-6 | 4,9 | 4,9 |
| Acide n-Heptanoïque | n-Heptanoic acid | Formulant | 111-14-8 | 203-838-7 | 3,1 | 3,1 |

2.2. Types de formulations

| |
|----------------------------------|
| SL – solution soluble concentrée |
|----------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | <p>Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1</p> |
| Mentions de danger | <p>H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H361d : Susceptible de nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p> |
| Étiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | <p>H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H361d : Susceptible de nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p> |
| Conseils de prudence | <p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles</p> |



| | |
|------|--|
| | <p>de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/... P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p> |
| Note | EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Champignons, insectes à larves xylophages, termites – usage industriel – traitement par imprégnation sous vide ou à pression variable – intérieur/extérieur.

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP08 – Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2, 3 et 4 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | <p>Insectes à larves xylophages (efficacité montrée sur <i>Hyloterpes bajulus</i>) Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse, pourriture molle)</p> <p><u>Termites (<i>Reticulitermes spp</i>)</u>;</p> |
| Domaine(s) d'utilisation | <p>Intérieur (dans des usines de traitement dédiées)</p> <p>Traitement préventif – Classes d'usages 1, 2, 3 et 4</p> |
| Méthode(s) d'application | Traitement par imprégnation (vide pression ou à pressions variables). |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | <p>Sans protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 : 6,50 kg/m³ Classe 2 : 7,85 kg/m³ Classe 3 : 7,85-9 kg/m³ Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usage général : 10,90-22,50 kg /m³ - Classe 4 spéciale : 13-31,25 kg /m³ <p>Avec protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 : 13,1 kg/m³ Classe 2 : 13,1 kg/m³ Classe 3 : 13,81 kg/m³ Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usage general : 13,81-22,50 kg/m³ - Classe 4 spéciale : 13 ,81 - 31,25 kg/m³ |

| | |
|--|---|
| | <p>Une seule application</p> <p>La classe d'utilisation «Classe 4 spéciale» cible spécifiquement le bois traité avec des applications ayant une durée de vie prolongée (par ex. Poteaux de transmission). Pour la classe d'utilisation «Classe 4 spéciale», une durée de vie entre 25 et 40 ans est attendue.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | <p>Jerrycan 30L en PE-HD à bouchon vissé.</p> <p>Bidon de 60L en PE-HD à bouchon vissé.</p> <p>IBC de 600L et 1 000L en PE-HD à bouchon vissé.</p> <p>Container de transport de 30 000L en acier inoxydable.</p> |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Appliquer le produit via un traitement sous vide ou sous pression variable.
- Diluer le produit dans de l'eau en fonction de l'usage souhaité conformément aux recommandations du pétitionnaire présentées dans la table de dilution ci-dessous et basées sur une absorption moyenne de 600 litres de solution par m³ de bois:
 - Avec une protection contre les termites :
 - Classe 1 : 1,08 %
 - Classe 2 : 1,30 %
 - Classe 3 : 1,30-1,50 %
 - Classe 4 :
 - Usage général : 1,82 - 3,75 %
 - Classe 4 spéciale : 2,17 - 5,21 %
 - Sans protection contre les termites :
 - Classe 1 : 2,18 %
 - Classe 2 : 2,18 %
 - Classe 3 : 2,30 %
 - Classe 4 :

Usage général : 2,30 - 3,75 %
Classe 4 spéciale : 2,30 - 5,21 %

- Le temps de fixation minimum est de 48h.
- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le bois traité pour une utilisation de classe 1 et 2 dans les zones résidentielles est limité aux constructions en bois à petite échelle et/ou statiques, qui sont entièrement recouvertes.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau.
- Les équipements personnels de protection suivant doivent être portés lors de la manipulation du produit (application du produit et nettoyage de la chambre de traitement) :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
 - Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée
 - Portez des chaussures de protection adaptées (EN 13832) lors de l'application du produit.
 - Porter une protection faciale lors de l'application du produit.
- Le processus de dilution du produit doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Manipuler le produit et le bois fraîchement traité dans des pièces bien aérées.
- Le nettoyage du tunnel de traitement ainsi que le traitement sous pression du bois ne doivent pas être effectués par le même opérateur le même jour.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Instruction de premiers soins:

Premiers secours:

- En cas d'exposition: Consulter un médecin.

-En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

-En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

-En cas d'ingestion : rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

Traitement spécifique : (si applicable).

-En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine, bien fermé et hors d'accès à toutes personnes non autorisées.
- Températures de stockage recommandées : de $\geq 0^{\circ}\text{C}$ à $+40^{\circ}\text{C}$
- Protéger du gel.
- A basses températures, une formation de cristaux est possible. Re-dissoudre les précipités en augmentant la température.
- Durée de vie : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | Wolmanit CX-8F | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2021-0023-02-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Cu-HDO | Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper | Substance active | 312600-89-8 | 239-703-4 | 2,8 |
| Carbonate de cuivre basique | Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1) | Substance active | 12069-69-1 | 235-113-6 | 13,04 |
| 2-Aminoéthanol | 2-Aminoethanol | Formulant | 141-43-5 | 205-483-3 | 31,60 |
| Acide 2-Ethylhexanoïque | 2-Ethylhexanoic acid | Formulant | 149-57-5 | 205-743-6 | 4,90 |
| Acide n-Heptanoïque | n-Heptanoic acid | Formulant | 111-14-8 | 203-838-7 | 3,10 |